



Formulaire demande de location de La Pépi

La Pépi... un bout de la terre naturel, inspiré de la permaculture, qui souhaite prendre soin du Vivant.
La Pépi est un terrain privé, ouvert à être utilisé à certaines conditions.

Principe de base
Laisser l'endroit comme trouvé

Valeur
Respect de la Nature et du Vivant

Vos informations

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Votre demande

Date(s) de location :

Heures de présence :

Nombre de personnes :

Activité :

Espaces du terrain (à cocher) : Jardin et espace terrasse, dont foyer extérieur et canapé forestier
 Serre (espace paille et espace atelier)
 Salle dans la grange (supplément)

Commentaires :

Si c'est votre première location à La Pépi, nous vous contacterons afin de vous faire visiter le lieu.

En signant ce document, le-la locataire·ice s'engage à respecter les conditions de location en page 2.

La location est confirmée une fois que les 2 parties ont signé ce document.

Signatures

Lieu et date :

Locataire·ice

La Pépi

Conditions de location

1. Prix & durée

Le loyer s'élève à 15 CHF de l'heure. Une location dure au minimum 2 heures.

Toute location annulée 1 mois à l'avance ne sera pas facturée. Passé ce délai, la moitié du montant est dû.

Un forfait supplémentaire de 20 CHF par location est demandé pour la salle dans la grange.

2. Espaces disponibles

- jardin, dont canapé forestier (sauf espaces définis par La Pépi)
- serre : espace paille et espace atelier (non-fumeur)
- divers espaces « terrasses », dont un foyer extérieur
- une toilette sèche (non-fumeur)
- une salle dans la grange (avec supplément et non-fumeur)

3. Horaires

Merci d'inclure un temps de préparation et un temps de rangement dans votre demande en terme d'horaires. Nous conseillons un minimum de 30 min avant l'heure de début et 30 min après l'heure de fin de votre événement.

Au plus tard, le terrain doit être rendu pour 22h.

La Pépi et/ou des tiers utilisent parfois le lieu durant les horaires loués, avec une attitude adaptée à la location en cours.

4. Responsabilité

La Pépi se décharge de toute responsabilité en cas d'accident. Le-la locataire-ice est responsable de connaître les éventuels dangers du lieu. Tout dégât survenu par faute du-de la locataire-ice est à sa charge, et iel s'engage à les communiquer à La Pépi. Le-la locataire-ice a en outre une assurance RC.

5. Rangement & matériel

Après chaque utilisation, le-la locataire-ice est tenu-e de rendre le lieu comme trouvé.

Le matériel qui se trouve dans les espaces loués est utilisable (sauf rangements privés définis par La Pépi), à condition qu'il soit utilisé avec soin et de manière adaptée et qu'il soit rangé après utilisation.

Le matériel privé de La Pépi ainsi que les diverses matières organiques ne sont pas disponibles.

6. Déchetterie

Des caisses de tri et des poubelles sont à disposition dans les espaces loués.

7. Respect du lieu

Marcher sur les chemins, ne pas cueillir (feuilles, fleurs, fruits, légumes), ne pas détériorer les constructions ni les plantes, ne pas creuser ni déranger la vie dans les points d'eau, tenir vos chiens en laisse et ramasser les crottes, surveiller vos enfants, adapter le volume sonore en considérant les voisin-es humain-es et non-humain-es.

8. Parking

Les voitures sont garées sur le parking prévu à cet effet.

Merci d'être là.